



Groupe Scolaire Groupe Scolaire Hubert REEVES

Rochechouart, le 1^{er} septembre 2026.

Madame, Monsieur, parent d'élève,

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant au sein du Groupe Scolaire Hubert REEVES de Rochechouart pour cette nouvelle année scolaire 2026 / 2027.

Comme vous avez vu le constater, la réhabilitation du Groupe Scolaire a bien avancé puisque la partie des Tilleuls est désormais terminée pour la partie intérieure. Les espaces verts sont en cours de finalisation. En parallèle, les travaux sur le site des Marronniers ont débuté depuis le début de mois de juillet pour une durée d'environ 6 mois.

Afin de découvrir ce nouvel écrin qui accueillera dorénavant vos enfants, nous serions très heureux de vous compter parmi nous le samedi 5 septembre de 10h à 12h pour une matinée « portes ouvertes ». Ce moment unique vous permettra de visiter les infrastructures tant intérieures qu'extérieures dont vos enfants vont désormais profiter et de poser l'ensemble de vos questions aux conseillers municipaux présents et à Madame le Maire.

En attendant la fin des travaux qui présagent déjà d'un superbe résultat final, les élèves du CP au CE2 ainsi que la classe de CM2 feront leur rentrée dans la partie réhabilitée des Tilleuls.

La classe de CE2/CM1, et la classe ULIS, au niveau du site des Marronniers, ont été totalement réhabilitées cet été également. La classe CM1/CM2 rejoindra quant à elle pour quelques semaines un bâtiment modulaire le temps des travaux.

Ce projet de réhabilitation constitue un investissement majeur pour l'avenir de nos enfants il permet de renforcer leur confort et leur sécurité mais aussi d'améliorer les conditions d'accueil. Nous serons, bien entendu, vigilants et à l'écoute de tous pour que cette année se déroule le mieux possible. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les avancées du projet et si besoin, les modifications d'organisation.

La présente note vous détaille les différents temps de votre enfant en vous présentant l'organisation proposée par la commune. N'hésitez pas à nous faire retour de vos remarques et de vos éventuelles suggestions tout au long de l'année. Ces éléments nous sont essentiels pour optimiser cette organisation afin qu'elle assure au mieux la réussite de chacun.

Pour cette nouvelle année scolaire, le groupe scolaire comptera les classes suivantes : **1CP / 1CP-CE1 / 1CE1 / 1 CE2 / 1CE2-CM1/ 1 CM1-CM2 / 1 CM2 / 1C ULIS**





1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE 2026

Le Groupe Scolaire Hubert Reeves fonctionne par dérogation sur une semaine de 4 jours. La semaine scolaire se déroule donc de la manière suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h15	7h15 / 8h35	7h15 / 8h35	7h15 / 8h35	7h15 / 8h35	7h15 / 8h35
8h45			Accueil de loisirs à la maison des associations		
11h45					
	11h45 / 13h05	11h45 / 13h05	12h15 / 13h30	11h45 / 13h05	11h45 / 13h05
13h05*			Accueil de loisirs à la maison des associations		
16h15	16h15 / 18h30	16h15 / 18h30	16h15 / 18h30	16h15 / 18h30	16h15 / 18h30
18h30					

	Temps de classe
	Pause méridienne
	Temps périscolaires

* pour les élèves qui ne déjeunent pas à la cantine, l'accueil se fait à **13h05**

2 – LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

Rappelons que les temps de classe sont obligatoires et restent sous la responsabilité des enseignants.

Pour les autres temps de la journée (accueil de loisirs périscolaire du matin ou du soir, pause méridienne ou « Plan Mercredi »), ceux-ci vous sont proposés par la commune de Rochechouart et ont l'objectif d'apporter de nouvelles formes de savoirs aux enfants. Chacun de ces temps nécessite une inscription préalable.

Le bon comportement et la participation des enfants sont évidemment nécessaires pour garantir la qualité et le bon déroulement de ces activités. La participation et le suivi des parents sont aussi essentiels pour assurer la réussite éducative de chaque enfant.

Nous restons bien entendu attentifs, vigilants et à l'écoute de toute situation.

Vous recevrez en début d'année différentes fiches d'inscription pour l'ensemble des activités organisées par la commune.

Prenez soin de bien les renseigner pour assurer le bon fonctionnement de ces activités.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

L'équipe d'animation accueille votre enfant de **7h15 à 8h35** avant l'école, à la **maison des associations pour ce début d'année** et le soir de **16h30 à 18h30 à la maison des associations** (bien entendu, vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure qui vous convient, à partir de 16h45 (temps de trajet).

Ces temps pourront s'enrichir en termes d'activités, notamment le soir ; des liens vont se tisser avec certaines associations de la commune. Le rythme de l'enfant est pris en compte, et les activités proposées n'ont pas de caractère obligatoire.



Rappel : la facturation prend en compte le **quotient familial** (avec trois tranches), **nécessairement sur présentation de votre avis d'imposition**. **Sinon, la facturation prendra en compte le tarif le plus élevé, soit 1,40 €.**

Après notification sur la fiche d'inscription (voir ci-dessus), vous pourrez inscrire ponctuellement votre enfant à ce service

soit sur l'espace « formulaire cantine » du site www.rochechouart.com, soit par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com, soit en téléphonant au 06.21.18.53.99.

Chacun de ces accueils périscolaires vous sera facturé entre 1,10 € et 1,40 €, selon votre QF.

La facturation sera réalisée mensuellement et sera intégrée à celle du « forfait-repas » (voir ci-dessous). Vous recevrez la facture environ 3 semaines après la fin de chaque période concernée.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Le mercredi, la ville de Rochechouart met en place un Accueil de Loisirs toute la journée, afin de répondre au mieux aux attentes des familles.

Cet accueil se déroulera encore ce début d'année scolaire sur le site de la maison des associations **et** bénéficie du label de qualité « plan mercredi » du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Complémentaire du projet de l'école, l'accueil de loisirs recherche l'épanouissement général de chaque enfant en lui proposant toutes sortes d'activités éducatives et de découverte.



Il s'appuie pour cela sur le concours des nombreux partenaires locaux (associations, Musée, Château, Médiathèque, Espace Numérique Public ...).

Pour cette rentrée 2026, l'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes le **MERCREDI 02 SEPTEMBRE à la Maison des associations rue Jean Jaurès**

Différentes possibilités vous seront offertes au sein de cette structure : un accueil par demi-journée avec ou sans repas ou la journée entière.

Pour répondre au plus près à la demande des familles, l'amplitude d'accueil est identique à celle des autres jours de la semaine (7h15 le matin et 18h30 le soir).

Rappelons enfin que l'Accueil de Loisirs est également ouvert pendant toutes les périodes de vacances scolaires, hormis celles de Noël où la structure est fermée.

L'inscription : ALSH du mercredi et vacances scolaires

Pour les nouvelles familles : l'inscription se fait dans un 1^{er} temps en utilisant les fiches d'inscription en ligne sur <https://www.rochechouart.com/auquotidien/alsh-rocados/inscription-alsh-rocados> puis par la création de votre compte sur le portail famille pour gérer vos réservations

Pour les familles ayant déjà un compte : les réservations pourront directement être faites sur le portail après vérification, voire modification, de vos données personnelles

Contact du service animation de la ville jeunesse@rochechouart.com ou au 05.55.43.00.89

Le coût est fonction de votre besoin et de votre quotient familial.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est un moment essentiel de la journée de l'enfant. A Rochechouart, la restauration scolaire est assurée en régie. Cela signifie que l'ensemble des plats est préparé par les agents communaux, en valorisant les circuits courts et les produits de saison, au bénéfice des producteurs locaux.

Pour faciliter ce processus, le restaurant scolaire travaille en direct avec ces derniers, et s'appuie également sur la plateforme « AGRIOCAL » du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont très fréquemment présents dans les assiettes de vos enfants.

Véritable gage de qualité et de fraîcheur, le restaurant scolaire participe à l'éducation au goût en proposant des menus variés et équilibrés.

A partir de la rentrée scolaire 2026, une « commission repas » va être mise en place, elle réunira les agents de la restauration, des élus, un ou une enseignante des parents d'élèves, des élèves élus au conseil d'école et une diététicienne.



La restauration s'effectue sous forme de « self ». Sachez que les enfants sont toujours invités à goûter avant de refuser éventuellement un plat. A l'inverse, ils ont toujours la possibilité de solliciter un supplément s'ils le souhaitent.

Les **P.A.I.** (Plans Alimentaires Individualisés) seuls les enfants ayant un PAI alimentaire pourront porter un panier repas, **ce service sera facturé 1.00€ par repas porté**. Sans avis médical, il n'y aura pas d'aménagement possible. Cependant des adaptations pourraient être envisagées sur demande au moment de l'inscription (voir Règlement Intérieur, cf ci-dessous).

L'encadrement des enfants dans la cour est quant à lui assuré par une équipe d'animateurs diplômés.

La collectivité s'engage pour rendre le restaurant scolaire accessible au plus grand nombre. Ainsi, si le coût réel du repas s'établit à près de 12 € par enfant, la municipalité a choisi d'en ramener le tarif à 2,90 € par jour (identique à l'année dernière)

L'inscription se fait par l'intermédiaire du document d'inscription qui vous est distribué par l'enseignant de votre enfant.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La collectivité a mis en place en 2022 un règlement intérieur de la restauration scolaire. Dans ce cadre, une facturation forfaitaire des repas a également été instaurée. Elle est calculée en fonction du nombre de jours exacts d'école de l'année scolaire (sur la base d'une semaine de 4 jours, sauf exception).

Ainsi, chaque mois d'octobre à juillet, il vous sera facturé 40.02€ par enfant. Le repas occasionnel est à 3,30 €. Si des ajustements s'avèrent nécessaires, une régularisation interviendra, au plus tard sur l'avis des sommes à payer de juillet 2027.

Le règlement intérieur de la restauration scolaire est à consulter en ligne sur <https://www.rochechouart.com/au-quotidien/scolarite>, rubrique « restaurant-scolaire » et à valider de votre signature, sur la pièce jointe en annexe, dès réception du présent document.

NB : disponible en ligne, le Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire peut sur demande vous être délivré en version « papier ».

REGLER LES FACTURES EMISES PAR LE SERVICE SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Toutes les factures concernant le service scolaire et le service animation sont désormais consultables sur votre portail famille

Tous les modes de règlement sont possibles pour régler les différentes factures émises par le service scolaire de la commune.

- ❖ **Paiement par prélèvement automatique avec inscription à la Mairie (recommandé)**
- ❖ **Paiement simple et sécurisé directement en ligne via le site de la ville www.rochechouart.com, par carte bancaire ou prélèvement unique**
- ❖ **Paiement en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste partenaire « paiement de proximité » (à Rochechouart « Tabac-Presse le Roc », ou voir liste dans la rubrique « paiement de proximité » sur le site impots.gouv.fr)**
- ❖ **Paiement par chèque ou carte bancaire auprès du Centre des Finances Publiques de Saint-Junien – 28 rue Junien Rigaud 87200 Saint-Junien**

3 – LES AUTRES SERVICES PROPOSÉS PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

LES FOURNITURES SCOLAIRES



Toujours animée par ce même souci d'équité, l'équipe municipale poursuit son aide aux familles en proposant **la gratuité des fournitures scolaires** (ce qui correspond à un investissement de 35 € par élève et par an).

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU NIVEAU DU GROUPE SCOLAIRE

Durant la période estivale, les services techniques et scolaires de la ville ont été largement mobilisés afin de permettre aux enfants et aux enseignants de faire leur rentrée dans les meilleures conditions possibles. Un bâtiment modulaire pour la classe de CM1 / CM2 a notamment été installé sur le plateau, ainsi qu'un bloc sanitaire le temps des travaux sur le site des Marronniers.

SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La commune poursuit son implication financière dans le fonctionnement de l'école. Elle se tient à l'écoute des enseignants afin de pouvoir les aider sur la mise en place de divers projets pédagogiques dans l'intérêt des enfants. Elle accompagne par ailleurs financièrement les activités de la coopérative scolaire.

Les activités de la Médiathèque et de l'Espace Public Numérique sont également mises à disposition pour les temps scolaires.

De plus, la collectivité peut répondre à des demandes spécifiques faites par les enseignants, comme par exemple la prise en charge des frais de transports lors des sorties scolaires, ce qui a représenté pour l'année 2024-2025 un coût de 1135 €.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



L'organisation des transports scolaires est gérée par la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune étant « organisateur de 2^{ème} rang ». Cela signifie que, dans le cadre d'une convention avec la Région, la Ville de Rochecrouart est responsable de certains points spécifiques (participation financière, relais de proximité auprès des usagers, aide éventuelle à l'inscription, etc.).

Rappelons que l'inscription se fait exclusivement en ligne, sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>.

Le coût de ce service facturé par la Région est bien inférieur au coût réel que celui-ci représente. De plus la ville a fait le choix de soutenir financièrement les familles en prenant à sa charge environ 50% de la participation demandée ce qui représente une somme de **6616.78 €** pour l'année scolaire 2024-2025 (n-1).

La tarification, liée à votre quotient familial (*Revenu fiscal de référence / Nombre de parts du foyer / 12*), s'établit en 5 tranches. Le tarif est calculé de la manière suivante :

tranches de quotient familial	tarif Région			participation communale			reste à la charge des familles
	1er et 2ème enfant	fratries - 30% 3ème enfant	fratries - 50% 4ème enfant et plus	1er et 2ème enfant	fratries - 30% 3ème enfant	fratries - 50% 4ème enfant et plus	
de 0€ à 450€	30,60 €	21,42 €	15,30 €	15,00 €	10,50 €	7,50 €	15.60€ / 10,92€ / 7,80 €
de 451€ à 650€	58.20 €	40.74 €	29.10 €	26,25 €	18,37 €	13,12 €	31.95€ / 22.37€ / 15,90€
de 651€ à 870€	91.80 €	64.26 €	45,90 €	42,00 €	29,40 €	21,00 €	49.80€ / 34.86€ / 24,90€
de 871€ à 1250€	130.20 €	91.14 €	65.10 €	59,25 €	41,47 €	29,62 €	70.95€ / 49.67€ / 35.48€
supérieur à 1250€	171.30 €	119.91€	85.65€	78,00 €	54,60 €	39,00 €	93.30€ / 65.31€ / 46.65€
non ayant droit	223.50 €	156.45€	111.75 €	130,00 €	91,00 €	65,00 €	93.50€ / 65.45€ / 46.75€

Nous vous recommandons de faire porter à votre enfant un gilet « haute visibilité » lorsqu'il prend le bus.

Par ailleurs, la ville met à disposition des accompagnateurs à l'intérieur des bus (4 sur les 5 bus) pour sécuriser le trajet des enfants. Nos agents bénéficient régulièrement de temps formation organisés par le service « Transports » de la Région.

Le service scolaire de la ville est à votre disposition pour toute question au 05.55.43.00.92 ou par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com

4 – ACCÈS AU GROUPE SCOLAIRE – RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

L'accès à l'école élémentaire se fait **rue Pasteur**. Il est strictement interdit à toute personne non autorisée.

Afin de répondre au mieux à l'état de vigilance renforcée, l'accès aux enceintes du groupe scolaire est sécurisé par digicode.

Par ailleurs, deux défibrillateurs sont installés dans l'établissement et le restaurant scolaire.

EN SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Nous attirons votre attention et votre vigilance sur les règles élémentaires de sécurité à respecter pour le bien-être de vos enfants. **C'est le comportement de chacun qui est le garant de la sécurité des enfants.**

Une voie réservée aux bus et aux taxis a été créée. Il est bien évidemment interdit d'y circuler ou d'y stationner. La voie de circulation doit rester libre. Il vous est donc demandé de ne pas vous arrêter sur la chaussée afin de faire descendre ou monter vos enfants en voiture.

Pour ne pas avoir à patienter derrière un bus ou à chercher en vain un stationnement le long de la rue Pasteur, nous vous conseillons fortement d'utiliser le parking du collège.

Rappelons aussi qu'il est interdit de stationner devant les sorties des riverains ou sur les zones « Vigipirate » de chaque côté de la route aux abords de l'entrée de l'école. Si les stationnements « sauvages » sont naturellement interdits par le code de la route, ils sont surtout préjudiciables à notre bien vivre ensemble.

N'oublions pas non plus que le dispositif Vigipirate est toujours en risque attentat. Il est donc de la responsabilité de chacun de limiter au maximum les attroupements devant les écoles. La vigilance de tous reste le meilleur outil pour se prémunir d'éventuelles intrusions.

Pour compléter ce dispositif, vous avez déjà sans doute déjà remarqué la présence régulière aux abords de l'école de notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.).

5 – RAPPEL DES CONGÉS SCOLAIRES 2025 – 2026 zone A

Vacances de la Toussaint : Fin des cours le vendredi 16 octobre – Reprise le lundi 2 novembre

Vacances de Noël : Fin des cours le vendredi 18 décembre – Reprise le lundi 4 janvier 2027

Vacances d'Hiver : Fin des cours le vendredi 12 février – Reprise le lundi 1^{er} mars

Vacances de Printemps : Fin des cours le vendredi 09 avril – Reprise le lundi 26 avril

Vacances d'Été : Fin de l'école le vendredi 2 juillet 2027

Comme vous avez pu le constater au travers de cette note, nous essayons chaque année d'améliorer notre organisation pour répondre au mieux aux attentes des élèves, des parents, et des enseignants. Nous tenons d'ailleurs à remercier les enseignants de l'école et l'ensemble des personnels communaux qui participent grandement à la réussite de ce dispositif.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour toute question ou suggestion en appelant **le service scolaire de la ville** au **05.55.43.00.92** ou par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com

Nous souhaitons toute la réussite possible à vos enfants et bien sûr une excellente année scolaire.

Gilles LOIZEAU

Maire Adjoint à l'éducation et la
jeunesse



Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Maire de Rochechouart



Hôtel de Ville

Place du Château - BP 4

87600 ROCHECHOUART

Tél : 05.55.43.00.80

Courriel : mairie@rochechouart.com

Site internet : www.rochechouart.com